

## Note n° 130 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 27 juin 2025

### Décisions des 9 organisations de retraité-es

La réunion s'est tenue le mardi 10 juin, de 14 h à 16 h, dans les locaux de la FGR-FP. Toutes les organisations étaient présentes, dont LSR et Ensemble & Solidaires en visio-conférence.

Le **compte-rendu complet** (à voir en cliquant [ici](#)) relate les longs échanges sur la situation internationale et sur la situation en France, notamment toutes les attaques contre les retraité-es.

**Action en octobre** : les organisations du « Groupe des 9 », au constat de la situation sociale, des déclarations politiques et ministérielles, ont décidé d'appeler les retraitées et les retraités à se mobiliser dans le cadre unitaire du G9, dès le cours du mois d'octobre. Le choix commun du moment de l'action ferme la parenthèse ouverte autour de l'action du 20 mars, date découverte dans des tracts CGT, distribués avant la réunion du G9 national qui n'a pu qu'entériner cette date, sauf FO qui a refusé et n'a pas appelé au 20 mars.

**Pour préparer cette journée unitaire d'actions d'octobre, il est décidé :**

- **De réagir immédiatement aux annonces d'austérité du Premier ministre par l'envoi d'un communiqué** qui se terminera par l'appel à notre action. Ce communiqué rappellera nos revendications en matière de défense et d'amélioration de notre pouvoir d'achat, notre exigence d'une indexation de toutes les pensions sur l'évolution des prix, notre opposition à toute idée « d'année blanche », de mise en cause de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'augmentation de la CSG, de régression des droits familiaux et conjugaux. Alors que la sécurité sociale, qui a 80 ans en 2025, continue d'être attaquée, nous rappellerons nos propositions pour son renforcement et son élargissement et nous exigerons que les moyens soient donnés pour permettre un bon fonctionnement des services publics sur l'ensemble du territoire.
- **De faire signer une pétition pour le maintien de l'abattement des 10 %, la non-augmentation de la CSG, la revalorisation de toutes les pensions** au moins au niveau de l'inflation. Il s'agit de l'élargissement de la pétition de FO qui a déjà recueilli 10 000 signatures en ligne et plusieurs milliers sur papier. FO avait proposé une pétition commune à la CGT qui avait refusé, FO n'a pas proposé aux autres organisations de faire sans la CGT. L'élargissement de la pétition est un bon signe pour l'unité du G9.

- **De fournir des outils de mobilisation aux équipes par l'envoi d'un argumentaire sur toutes les menaces qui visent les retraitées et les retraités** : abattement de 10 %, année blanche, sous-revalorisation des pensions, augmentation de la CSG, TVA sociale, suppression du crédit d'impôts pour les aides à domicile, droits familiaux et conjugaux, ... Solidaires est chargée de compléter son argumentaire envoyé en amont au G9, avec les derniers éléments de l'actualité, notamment les mesures que Bayrou annoncera.
- **De se revoir le mercredi 3 septembre** à 14 h dans les locaux de la FSU pour décider ensemble des modalités de l'action d'octobre.

**Pour signer en ligne, cliquer [ici](#).**



**NON À LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITÉ-ES**  
**NON À UNE NOUVELLE ANNÉE BLANCHE, REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS**  
**NON À L'AUGMENTATION DE LA CSG**

**ÇA SUFFIT !**

**Les retraité-es ne sont ni des nanté-es, ni des vaches à lait.**

Depuis plusieurs semaines, le patronat et le gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraité-es.

Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l'a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs et les actives au titre des frais professionnels.

Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraité-es qui, contrairement à certaines catégories de non salarié-es, ne risquaient pas de faire des sous déclarations.

Si le gouvernement persiste dans cette voie, près de 50% des retraité-es seraient pénalisés en voyant leur taux d'imposition augmenter, en devenant éventuellement imposables. Dans tous les cas, cela aura aussi des incidences sur les taux de CSG et sur les droits calculés selon le revenu fiscal de référence.

Depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, ils ont déjà perdu au moins 6% de pouvoir d'achat et pour certain-es jusqu'à 7% du fait de la non-indexation des retraites sur l'inflation et de l'augmentation de la CSG.

Ça suffit ! Les retraité-es ne sont ni des nanté-es, ni des vaches à lait.

**Les soussigné-es exigent du gouvernement :**

- **Le maintien de l'abattement de 10%**
- **La non-augmentation de la CSG**
- **La revalorisation de toutes les pensions, au moins au niveau de l'inflation.**

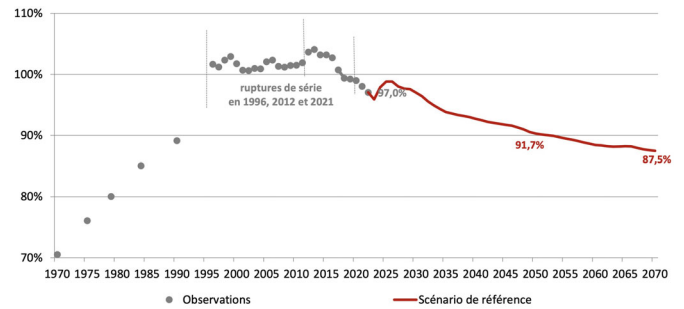
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

## La Cour des comptes sur les retraites

Le gouvernement a demandé un « rapport flash » à la Cour des comptes sur l'état financier du système de retraite. Il ne fait pas confiance au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) dirigé pourtant par un économiste macroniste Gilbert Cette. Ce rapport n'apporte rien de nouveau :

- Il confirme le bon travail du COR dont il reprend les raisonnements et les calculs, alors que le gouvernement se méfie du COR, lequel COR ne reprend pas tel quel le discours alarmiste du gouvernement sur l'état du système et sur la nécessité de mettre en place ses réformes. Et quelques approximations de la Cour des comptes montrent qu'elle n'est pas compétente sur les retraites ...
- Il n'existe pas de dette cachée des retraites qui, selon le Premier ministre Bayrou, serait « responsable de la moitié de l'augmentation de la dette au cours des dernières années ».
- Il prévoit une stabilité des dépenses (par une baisse du niveau de vie des retraités) et une baisse programmée des ressources que l'État consacrerait aux retraites, ce qui provoque un déficit de 0,5 point de PIB autour de 2035, ce qui ne met pas le système en danger.

## Les dépenses restent stables « grâce » à la baisse programmée du niveau de vie des retraités !



- Il évoque les leviers pour améliorer les comptes du système mais de façon déséquilibrée pour favoriser le recul de l'âge (en oubliant qu'il augmente le chômage et renforce une période plus précaire et plus longue pour 100 000 à 200 000 ouvriers et employés qui ne sont déjà plus en emploi à 62 ans ou avant), inciter à la sous-indexation des pensions (en ne prenant pas en compte ses effets récessifs à court terme), décrédibiliser l'augmentation du taux de cotisation (en chiffrant à 57 000 les destructions d'emploi).

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

## Le Conseil d'Orientation des Retraites

Le Conseil d'Orientation des Retraites était, lors de sa création, un organisme indépendant, fournissant des statistiques intéressantes et un diagnostic partagé par les « partenaires ». Mais cette année, son président, l'économiste libéral Gilbert Cette, a rompu la neutralité le 6 juin en mettant en avant le report de l'âge légal à 64,3 ans en 2030, 65,9 ans en 2045 et 66,5 ans en 2070 et en laissant entendre que c'est la seule option. La presse a relayé le message et expliqué que toutes les autres pistes étaient « récessives » : l'augmentation des cotisations patronales est mauvaise pour la compétitivité des entreprises ; la hausse des cotisations salariales est mauvaise pour le pouvoir d'achat des salariés. Cette fuite politique est arrivée le lendemain du vote par une majorité de députés d'une résolution pour abroger la réforme des retraites et avant le résultat du conclave. Le mot d'ordre est : pas touche à la réforme de 2023, il faut « sauver » le régime par répartition en allant plus loin.

Le rapport du COR montre que le système des retraites est soutenable, quel que soit le scénario suivi.

**Dépenses :** en 2024, les dépenses brutes du système de retraite ont représenté 13,9 % du PIB (406,9 milliards d'euros). Même avec une population vieillissante (et donc plus de retraités, à raison de + 1,6 % en moyenne par an), les dépenses devraient rester stables jusqu'en 2030 (à 14 % du PIB) et augmenter « très légèrement » pour atteindre 14,2 % en 2070. Cette maîtrise est possible par la baisse de niveau de vie moyen des pensionnés, par rapport à l'ensemble de la population, de 97 % en 2022, il baisserait à 87,5 % en 2070 ».

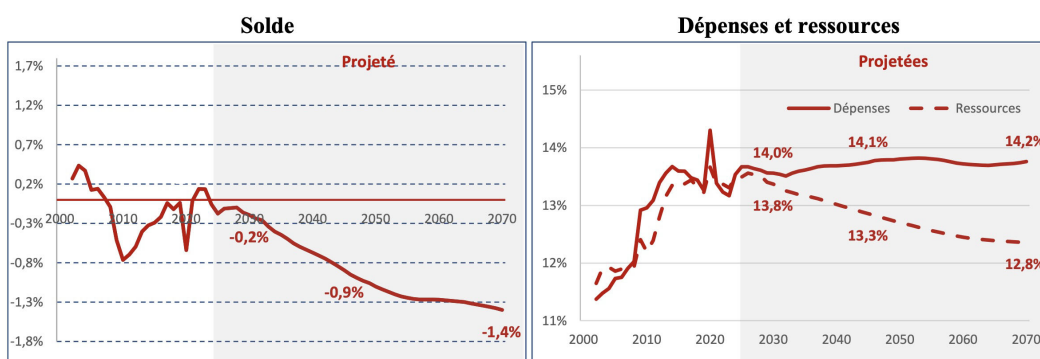
**Déficit :** en 2024, le solde du système de retraite (régimes de base et régimes complémentaires) s'est élevé à 1,7 milliard d'euros (soit 0,1 % du PIB). Le déficit serait de 0,2 point de PIB en 2030 (soit 6,6 milliards d'euros courants ce qui n'est pas négligeable mais n'est pas un déficit abyssal), pour atteindre 1,4 point de PIB en 2070.

**Recettes :** leur baisse est responsable du déficit. Elles étaient de 13,9 % du PIB en 2024, devraient diminuer de 0,1 point en 2030 et de 1,1 point en 2070.

Le rapport du COR contient plein de chiffres très intéressants :

- Arrêter les temps partiels subis et mieux payés les femmes : 6 à 30 milliards.
- Exemptions de cotisations (primes Macron, intéressement) : 2 milliards en 2022 et 4 milliards en 2024.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#) et [ici](#).



## Le conclave

Le conclave était une arnaque. Les syndicats voulaient revenir un départ à 62 ans, le patronat s'arcboutait sur les 64 ans (voire plus), ce que le Premier ministre appuyait. CGT et FO en ont tiré la conséquence immédiate, inutile de rester à faire semblant de discuter. Mais CFDT, CFTC et CFE-CGC sont restées et ont accepté le départ à 64 ans en échange d'avancées sur d'autres sujets.

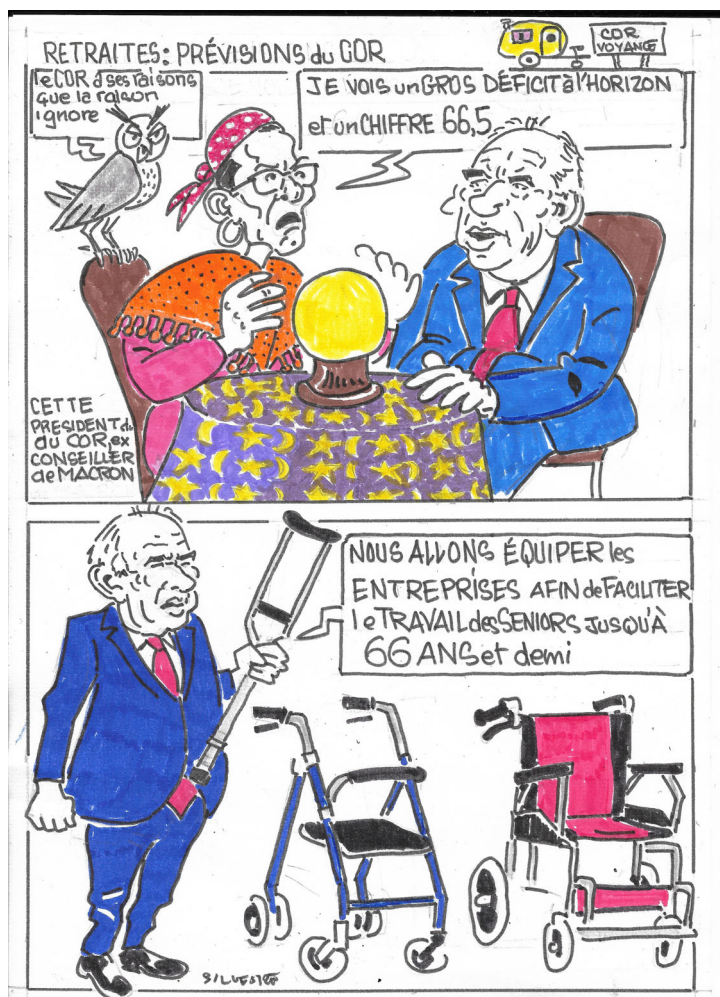
Le projet « d'accord » prévoyait l'équilibre des comptes, en affichant essentiellement deux mesures qui baissent le pouvoir d'achat des retraités : l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les retraités au taux intermédiaire de 6,6% et au taux normal de 8,3% qui passerait à 9,2 % ; une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation : -0,8 point en 2026 et -0,4 en 2027, 2028, 2029 et 2030 !

D'après notamment le Monde du 18 juin, en échange du maintien du départ à 64 ans et pour obtenir l'accord des syndicats, quelques avancées auraient pu être accordées :

- Pour les femmes, la retraite serait calculée sur les 24 meilleures années (avec un enfant), ou 23 meilleures années (deux enfants), ce qui améliore très peu les pensions.
- Sur la pénibilité et un départ anticipé, un compte pénibilité serait instauré en prenant en compte les manutentions manuelles de charge, les postures pénibles et les vibrations mécaniques, 3 critères supprimés par Macron en 2018 (l'exposition aux risques chimiques reste supprimée).
- Sur l'âge de départ sans décote, même si l'on n'a pas cotisé le nombre de trimestres exigés (172), serait abaissé à 66 ans et demi, au lieu de 67 ans.

Mais c'était encore trop pour le Medef qui a brandi la menace de ne pas se présenter à la réunion de la dernière chance du conclave sur les retraites, organisée lundi 23 juin. Finalement, il est venu à cette réunion finale, mais en mettant à la poubelle le texte élaboré en 4 mois et en imposant un autre.

**Bilan : le conclave est un échec** et le Premier ministre, qui pense à sa survie, tente de trouver une sortie politique et clame : « on ne peut pas accepter d'échouer si près du but », il doit bien y avoir « une voie de passage ». Il s'appuie sur le « travail approfondi » des partenaires sociaux « dans un climat de bonne coopération ». Il rêve à une signature des partenaires sociaux « au moins sur les points sur lesquels ils sont d'accord ». Il est vrai qu'il a réussi à mettre fin à l'unité des 8 organisations syndicales. À suivre dans deux semaines...



## Retraites par capitalisation ?

Les réactionnaires de tout poil veulent mettre fin à la retraite par répartition, où toutes les salarié-es alimentent une caisse qui sert immédiatement à payer les pensions, ce qui passe en dehors des marchés financiers et ne crée pas de dividendes pour les actionnaires. Ils veulent une retraite par capitalisation, peut-être pas du jour au lendemain, mais petit à petit, en réduisant la place de la répartition et en augmentant celle de la capitalisation.

Il est curieux qu'une campagne pour la capitalisation se développe en ce moment, avec des relais médiatiques, alors que l'économie mondiale connaît des crises, des guerres, que la crise financière peut éclater demain et que peu de personnes ont de l'argent à placer en capitalisation.

Pourtant, le président du Medef s'est exprimé clairement au début du conclave : pas question d'augmenter le taux de cotisations vieillesse ; introduction d'« une dose » ou « un pilier » de capitalisation pour compléter le système par répartition. Il n'y a pas d'argent pour augmenter les cotisations mais il y en a pour alimenter une capitalisation...

### Les contraintes démographiques restent

Dans tout système de retraite, il n'existe pas de « frigo économique », c'est une partie des richesses du moment créées par les actives et actifs qui sont consommées par les personnes en retraite, ce qui soumet tous les systèmes aux mêmes contraintes démographiques.

Dans le cas de la capitalisation, au moment de la liquidation des contrats, la compagnie d'assurances ou le fonds de pension doivent trouver de nouveaux contractants parmi les actifs, pour pouvoir verser les pensions.

## La capitalisation subit les soubresauts de la finance

Des centaines de milliers d'Américains ont connu cela après la crise des subprimes de 2007. La capitalisation est un système dit « par cotisations définies », qui n'engage pas sur le montant des pensions, à l'opposé du système de base actuel qui est dit à « prestations définies ».

## La capitalisation coûte cher à la société

C'est la Cour des comptes qui le reconnaît dans son rapport « Situation financière et perspectives du système de retraites », publié en février et remis au premier ministre : « Même s'ils sont limités, ces dispositifs [de capitalisation ou de plans d'épargne retraite] sont coûteux pour les finances publiques. En effet, les cotisations à ces régimes bénéficient de réductions de cotisations sociales et de déduction de revenu imposable, pour un coût estimé à 1,8 milliard d'euros par an. »

Dans le cas d'une capitalisation obligatoire, ces cadeaux fiscaux ne seraient plus possibles, le système serait bien moins intéressant.

## Une autre solution, de bon sens, est possible

De l'argent est disponible pour payer une cotisation supplémentaire aux fonds de pension afin d'alimenter la capitalisation ? Il faut l'utiliser pour financer le régime par répartition en augmentant le taux de cotisation. Le déficit de 5,6 milliards d'euros du système par répartition prévu en 2025 serait comblé par 0,15 point de pourcentage supplémentaire par an.

**Pour en savoir plus**, voir la tribune au « Monde » des économistes Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa et Christiane Marty « Tout est factuellement faux dans l'argumentaire en faveur de la capitalisation » en cliquant [ici](#).

## Kersalic, un autre modèle d'Ehpad

L'Ehpad de Kersalic à Guingamp (Côtes-d'Armor) est conçu comme un village ouvert sur l'extérieur, il est centré sur les besoins de ses résidents et fait aussi le bonheur de ses soignants.

L'Ehpad comporte 72 chambres, réparties en quatre « villages » correspondant à quatre types de profils d'habitants (troubles cognitifs majeurs, troubles physiques anciens...). Chaque village dispose d'un salon, d'une cuisine et d'une petite salle à manger.

Au milieu des quatre villages, la « place du centre » (un grand hall vitré) accueille des projections de film, ouvertes à toute la population le dimanche. On y trouve aussi une petite épicerie, un coin bibliothèque, une brasserie ouverte à tous elle aussi, six midis par semaine. Dans le patio, le « café de la mairie » contient un grand comptoir, une tireuse à bière, des tables en formica et des chaises bistrot... Les résident-es, appelé-es habitant-es, « se sentent comme à la maison ». En semaine, chaque maisonnée prépare son dîner, certain-es habitant-es mettent parfois la main à la pâte.

Les employé-es sont affecté-es à un seul village, formant une petite équipe polyvalente. Les aides-soignant-es (sans blouse) ne sont plus cantonné-es aux toilettes et aux soins, mais prennent aussi en charge, à tour de rôle, le ménage, la distribution des médicaments, la cuisine... Ils et elles mangent à table avec les habitant-es.

L'équilibre qu'a trouvé Kersalic a aussi un impact économique : pas de lit vide, contrairement à d'autres Ehpad, affectés par la crise sanitaire et le scandale Orpéa ; pas de turnover parmi les 54 équivalents temps plein ; pas d'intérim très coûteux mais un auto-remplacement ; un seul arrêt maladie en 2023.



Mais les difficultés financières des Ehpad ne disparaissent pas : entre 2020 et 2023, la part des établissements déficitaires est passée de 27 % à 66 %, selon un rapport du Sénat, à cause de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, couplée à la revalorisation des salaires dans le cadre du Ségur de la santé, pas toujours compensée.

Kersalic a terminé 2023 avec un trou de 53 000 euros, avec un déficit sur l'hébergement et la dépendance. La résidence a augmenté son tarif de 7 % en 2024 : il faut désormais déboursier 2 180 euros par mois, une somme dans la moyenne du département. Malgré cela, le déficit prévisionnel est estimé entre 200 000 et 300 000 euros, en raison de l'inflation et du financement de formations pour le personnel que la directrice refuse d'arrêter.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).